

Date de dépôt : 8 février 2012

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Guillaume Barazzone :
Nouveaux distributeurs des TPG : combien coûtera la
plaisanterie aux contribuables ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 janvier 2012 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Faisant suite à la mise en service de « machines de démonstration » aux arrêts de Bachet, Cornavin, Bel-Air, Plainpalais, Aéroport ainsi que sur la nouvelle ligne 18, 720 nouveaux distributeurs ont été installés, depuis l'automne 2011 sur les lignes de bus, trolleybus et tram sillonnant la ville et le canton.

Force est de constater que ces appareils à la pointe de la technologie et censés améliorer la vie des usagers des TPG sont loin de répondre aux attentes de ces derniers.

Outre le fait que ces distributeurs disposent d'un écran tactile, d'un lecteur de cartes bancaires acceptant une variété élargie de cartes et d'une fonctionnalité permettant enfin de rendre la monnaie, il est surprenant d'apprendre que les cart@bonus ne fonctionnent pas sur ces nouveaux appareils dont l'usage est compliqué pour les personnes âgées et les enfants.

Reconnaissant les problèmes, lors d'une conférence de presse donnée le 10 janvier 2012, la magistrate en charge du DIM a annoncé des mesures pour remédier provisoirement aux défauts constatés parmi lesquelles la remise en service des anciennes machines à proximité des nouvelles et l'introduction d'un nouveau système de carte magnétique plus satisfaisant.

Au vu de ce qui précède, ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Combien ont coûté tous les nouveaux distributeurs installés sur le réseau des TPG et quels sont/seront les frais supplémentaires liés à la remise en service des anciennes machines ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les Transports publics genevois (TPG) ont implanté de nouveaux distributeurs automatiques de tickets de transport aux interfaces principales et le long de la nouvelle ligne de tram entre Cornavin et Bernex. Au coût de 13 000 F l'unité, ces nouveaux distributeurs sont au nombre de 65 (50 unités sur le parcours entre Cornavin et Bernex et 15 aux interfaces principales du réseau). Ils ont été installés dans le cadre d'une phase de test. Le coût de ce déploiement est de l'ordre de 850 000 F.

Afin de remédier au problème de la non acceptation des cart@bonus par le nouveau modèle de distributeur, la cellule d'accompagnement chargée de suivre la mise en place du nouveau réseau TPG a décidé de geler le déploiement de ces nouveaux appareils. Dix anciens modèles ont par ailleurs été implantés aux interfaces principales à la fin du mois de janvier 2012. Ces automates, fonctionnant à l'énergie solaire et ne nécessitant pas de raccordement spécifique, ont pu être redéployés, en une journée et demie, pour un coût de l'ordre de 3 650 F.

Il convient enfin de mentionner qu'une solution de remplacement des cart@bonus est en cours d'évaluation. Elle vise à utiliser les cartes REKA à fonction de débit (prépaiement), d'ores et déjà acceptées sur ces nouveaux distributeurs comme moyen de paiement avantageux et aisé, pour la clientèle. Si cette solution actuellement en phase de test s'avère en définitive optimale, elle fera l'objet d'une vaste campagne d'information et de promotion auprès des usagers des TPG, permettant dès lors la reprise du déploiement des automates nouvelle génération sur l'ensemble du réseau.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER